

Le Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Dédié aux travaux de rénovation énergétique de votre logement, le Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF vous aide à financer l'installation de systèmes alliant performance, confort et économies d'énergie.



***Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.***

Les avantages financiers du Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF

Ce prêt travaux ne nécessite ni garantie hypothécaire, ni frais de dossier ou déplacement.

Pourquoi ce prêt est-il intéressant pour vous ? Il vous permet de réaliser vos travaux en bénéficiant d'une solution de financement à taux avantageux. Dans le cadre du remplacement d'une chaudière, par exemple, les taux du Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF varient entre 2,46 % et 3,36 % TAEG** fixe.

Quant aux mensualités de remboursement, vous pouvez choisir celle qui convient le mieux à votre situation.

Enfin, le Partenaire Solutions Habitat d'EDF, qui **vous établit votre devis**, vous aidera à monter votre dossier de financement pour ce prêt travaux accordé par notre partenaire financier tel Domofinance.

Prêt Travaux Chaudière bonifié par EDF : les équipements concernés

Ce prêt travaux prend en charge des équipements bien précis :

- La chaudière bois,
- la chaudière à gaz à condensation,
- la chaudière au fioul à condensation,

- la chaudière Haute Performance.

Comment accéder à ce prêt travaux ?

Vous êtes un particulier et vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie ? Les travaux doivent concerner votre résidence principale ou secondaire, construite depuis plus de 2 ans.

Une autre condition indispensable pour accéder à cette aide est de **passer par les Partenaires Solutions Habitat d'EDF**.

Ces professionnels s'engagent d'ailleurs à respecter le référentiel technique « Travaux Habitat » d'EDF, un document répertoriant les matériaux, mises en œuvre et équipements performants permettant d'assurer un confort optimal et une maîtrise des consommations d'énergie.

[Découvrez notre simulateur Prêt bonifié par EDF et estimez votre mensualité pour vos projets de](#)

travaux.

Pour en savoir plus, contactez Domofinance, le partenaire financier d'EDF

CHAUDIERE	Montant	4 000 €
	Durée	36 mois
	TAEG fixe	
		2,96 %
	Taux débiteur fixe	2,92 %
	Mensualités (hors assurance facultative(1))	
		116,19 €
	Montant total dû	
		4182,84 €
	Intérêts du prêt	
		182,84 €
	Frais de dossier	0 €
	Coût mensuel de l'assurance facultative(1)	3,96 €
	Montant total de l'assurance facultative(1)	142,56 €
	Taux Annuel Effectif de l'assurance	2,31 %

(1) Assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident souscrite auprès de Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers et Quatrem dont le coût s'ajoute au montant de la mensualité.

- Offre de crédit accessoire à une vente de 1500 € à 75000 € empruntés sur une durée de remboursement de 12 à 144 mois au Taux annuel effectif global fixe pouvant aller de 2,46 % à 3,36 % (selon le montant et la durée du prêt). Conditions en vigueur au 31 janvier 2017.

Offre sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par DOMOFINANCE et sous réserve de remplir les conditions d'attribution du prêt. DOMOFINANCE SA au capital de 53.000.010 € - 450 275 490 RCS Paris. N° ORIAS 07 026 850 www.orias.fr - Siège social : 1, Bd Haussmann 75009 Paris.

Vous êtes intéressé par ce prêt ? Vous pouvez contacter Domofinance, partenaire financier d'EDF au :

0 820 363 363

**Service 0,12 € / min
+ prix appel**

ou par e-mail : fide@cocd.fr

Publicité diffusée par EDF, 552081317 RCS Paris, siège social au 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque immatriculé dans la catégorie mandataire non exclusif de Domofinance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. N° ORIAS 07 025 771 – www.orias.fr.

** EDF prend en charge une partie du coût du prêt*

*** Taux Annuel Effectif Global*

crédit photo © Fotolia - Oleksandr Delyk

Article créé le 29/03/2013

Article mis à jour le 09/06/2017

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux